

SELARL MATTHIEU SEMONT, COMMISSAIRE-PRISEUR JUDICIAIRE

CONDITIONS GENERALES DE VENTE 2026

DESCRIPTION ET PRESENTATION DES LOTS

LES INDICATIONS PORTEES AU CATALOGUE OU A LA LISTE DE VENTE ENGAGENT LA RESPONSABILITE DE LA SELARL MATTHIEU SEMONT, LAQUELLE GARANTIT L'AUTHEENTICITE DES LOTS MIS EN VENTE, SOUS RESERVE DES EVENTUELLES MODIFICATIONS AUX CONDITIONS DE VENTE OU DES **RECTIFICATIFS ANNONCES VERBALEMENT** PENDANT LA VENTE ET PORTEES A SON PROCES-VERBAL.

LES DIMENSIONS, POIDS ET ESTIMATIONS AINSI QUE LES INDICATIONS SUR L'EXISTENCE D'UNE RESTAURATION OU D'UN DEFAULT SONT DONNEES A TITRE INDICATIF. LES PHOTOGRAPHIES NE SONT PAS CONTRACTUELLES.

LES MEUBLES SONT VENDUS EN L'ETAT ET **SANS GARANTIE**. UNE EXPOSITION PREALABLE PERMETTANT AUX PUBLIC DE SE CONVINCRE OU PAS DE L'OPPORTUNITE D'ENCHERIR, IL NE SERA ADMIS AUCUNE RECLAMATION UNE FOIS L'ADJUDICATION PRONONCEE.

DEROULEMENT DES ENCHERES

TOUTE ENCHERE EN LIGNE SERA CONSIDEREE COMME UN **ENGAGEMENT IRREVOCABLE D'ACHAT**.

ENCHERES EN DIRECT VIA LE SERVICE LIVE DU SITE INTERENCHERES.COM

SI VOUS SOUHAITEZ ENCHERIR EN LIGNE PENDANT LA VENTE, VEUILLEZ-VOUS INSCRIRE SUR WWW.INTERENCHERES.COM ET EFFECTUER UNE EMPREINTE CARTE BANCAIRE (NI VOTRE NUMERO DE CARTE BANCAIRE, NI SA DATE D'EXPIRATION NE SONT CONSERVES). VOUS ACCEPTEZ DE CE FAIT QUE WWW.INTERENCHERES.COM COMMUNIQUE A LA SELARL MATTHIEU SEMONT TOUS LES RENSEIGNEMENTS RELATIFS A VOTRE INSCRIPTION AINSI QUE VOTRE EMPREINTE CARTE BANCAIRE. LA SELARL MATTHIEU SEMONT SE RESERVE LE DROIT DE DEMANDER, LE CAS ECHEANT, UN COMPLEMENT D'INFORMATION AVANT VOTRE INSCRIPTION DEFINITIVE POUR ENCHERIR EN LIGNE.

ORDRES D'ACHAT SECRETS VIA INTERENCHERES.COM

LA SELARL MATTHIEU SEMONT N'A PAS CONNAISSANCE DU MONTANT MAXIMUM DE VOS ORDRES SECRETS DEPOSES VIA INTERENCHERES.COM. VOS ENCHERES SONT FORMEES AUTOMATIQUEMENT ET PROGRESSIVEMENT DANS LA LIMITE QUE VOUS AVEZ FIXEE. L'EXECUTION DE L'ORDRE S'ADAPTE AU FEU DES ENCHERES EN FONCTION DES ENCHERES EN COURS. LE PAS D'ENCHERE EST DEFINI PAR LES INTERVALLES SUIVANTS : JUSQU'A 19€ : 5€, DE 20€ A 199€ : 10€, DE 200€ A 499€ : 50€, DE 500€ A 999€ : 100€, DE 1 000€ A 4 999€ : 200€, DE 5 000€ A 9 999€ : 500€, DE 10 000€ A 19 999€ : 1 000€, DE 20 000€ A 49 999€ : 2 000€, DE 50 000€ A 99 999€ : 5 000€, 100 000€ ET PLUS : 10 000€.

SI VOUS ETES ADJUDICATAIRE EN LIGNE OU VIA UN ORDRE D'ACHAT SECRET, VOUS AUTORISEZ LA SELARL MATTHIEU SEMONT, SI ELLE LE SOUHAITE, A UTILISER VOTRE EMPREINTE CARTE BANCAIRE POUR PROCEDER AU PAIEMENT, PARTIEL OU TOTAL, DE VOS ACQUISITIONS Y COMPRIS LES FRAIS HABITUELS A LA CHARGE DE L'ACHETEUR.

ORDRE D'ACHAT/ENCHERES PAR TELEPHONE

LES ORDRES D'ACHAT ET LES DEMANDES D'ENCHERES PAR TELEPHONE DOIVENT NOUS PARVENIR PAR ECRIT ET AU PLUS TARD LA VEILLE DE LA VENTE MENTIONNANT LES PRENOMS, NOM ET ADRESSE DE L'ENCHERISSEUR. IL CONVIENT DE NOUS FOURNIR LA COPIE D'UNE PIECE D'IDENTITE EN COURS DE VALIDITE, UN RELEVÉ D'IDENTITE BANCAIRE OU VOS COORDONNEES BANCAIRES. LA DEMANDE D'UNE LIGNE TELEPHONIQUE IMPLIQUE QUE L'ENCHERISSEUR SERA REPUTE **ACQUEREUR A L'ESTIMATION BASSE**, NOTAMMENT EN CAS D'IMPOSSIBILITE D'ETRE JOINT TELEPHONIQUEMENT LORS DE LA VENTE.

LA SELARL MATTHIEU SEMONT NE PEUT GARANTIR L'EFFICIENCE DE CES MODES D'ENCHERES ET NE PEUT ETRE TENUE POUR RESPONSABLE D'UN PROBLEME DE CONNEXION A CES SERVICES, NI ENGAGER, EN CAS D'INEXECUTION OU DE MAUVAISE EXECUTION, SA RESPONSABILITE, POUR QUELQUE RAISON QUE CE SOIT.

LE COMMISSAIRE-PRISEUR DIRIGE LA VENTE DE FAÇON DISCRETIONNAIRE EN RESPECTANT LES USAGES ETABLIS. IL SE RESERVE LE DROIT D'ORGANISER LES ENCHERES DE LA FAÇON LA PLUS APPROPRIEE, DE REUNIR OU SEPARER DES LOTS.

L'ADJUDICATAIRE SERA LE PLUS OFFRANT ET LE **DERNIER ENCHERISSEUR**.

EN CAS D'ENCHERE SIMULTANEE OU FINALE D'UN MONTANT EGAL, IL EST POSSIBLE QUE L'ENCHERE TARDIVEMENT PORTEE EN LIGNE NE SOIT PAS PRISE EN COMPTE. S'IL EST ETABLI QUE DEUX OU PLUSIEURS ENCHERISSEURS ONT SIMULTANEMENT PORTE UNE ENCHERE EQUIVALENTE ET RECLAMENT EN MEME TEMPS LE MEME LOT, CELUI-CI SERA IMMEDIATEMENT REMIS EN VENTE AU PRIX PROPOSE PAR LES ENCHERISSEURS ET TOUT LE PUBLIC PRESENT SERA ADMIS A ENCHERIR A NOUVEAU.

EN TOUTE HYPOTHESE, C'EST LE COMMISSAIRE-PRISEUR QUI SERA LE **SEUL JUGE DE L'ENCHERE** GAGNANTE ET DE L'ADJUDICATION SUR SON PROCES-VERBAL.

FRAIS DE VENTE

LA VENTE EST CONDUITE EN EUROS ET LES ENCHERES QUI SONT FORMEES SONT ANNONCEES PAR LE COMMISSAIRE-PRISEUR HORS FRAIS. LES ENCHERISSEURS SONT REPUTES NE PAS IGNORER NI LES FRAIS, NI LES TAXES APPLICABLES AUX ADJUDICATIONS. AINSI, EN VENTE JUDICIAIRE, LES ACQUEREURS PAIERONT, EN SUS DE L'ADJUDICATION, PAR LOT, **14,28 % TTC** (11,90% + TVA AU TAUX DE 20% SUR FRAIS).

CES FRAIS SONT MAJORES VIA LE SERVICE LIVE DU SITE INTERENCHERES.COM :

- CATEGORIE MEUBLES OBJET D'ART ET MATERIEL PROFESSIONNEL, MAJORATION DE 1,5 % HT DU PRIX D'ADJUDICATION (SOIT +1,8% TTC)
- POUR LES VEHICULES, MAJORATION DE 60 € HORS TAXES PAR VEHICULE (SOIT +72 € TTC PAR VEHICULE)
- POUR LES VENTES CARITATIVES, PAS DE MAJORATION DES FRAIS HABITUELS

LE PAIEMENT DEVRA ETRE EFFECTUE AU COMPTANT IMMEDIATEMENT APRES LA VENTE :

- EN ESPECES (EUROS) JUSQU'A 1 000 € POUR LES RESSORTISSANTS FRANÇAIS OU JUSQU'A 15 000 € POUR LES RESSORTISSANTS ETRANGERS (SUR PRESENTATION D'UN JUSTIFICATIF DE DOMICILE, AVIS D'IMPOSITION, ETC. - EN PLUS DU PASSEPORT).

- PAR CARTE BANCAIRE (VISA, MASTERCARD)

- PAR VIREMENT BANCAIRE EN EUROS A L'ORDRE DE LA SELARL MATTHIEU SEMONT, TITULAIRE : SELARL MATTHIEU SEMONT, IDENTIFICATION INTERNATIONALE : FR76 1480 6000 0770 0337 1212 731, IDENTIFICATION INTERNATIONALE BANQUE (BIC): AGRIFRPP848, DOMICILIATION : CR CENTRE LOIRE. LES FRAIS BANCAIRES RESTERONT A LA CHARGE DE L'ACQUEREUR.

- LES CHEQUES BANCAIRES NE SONT PAS ACCEPTES.

A DEFAUT DE PAIEMENT IMMEDIAT, LE LOT POURRA ETRE REMIS EN VENTE, SA DELIVRANCE POURRA EN ETRE DIFFEREE JUSQU'A COMPLET ENCAISSEMENT.

LES ACHETEURS HORS FRANCE DEVRONT S'ACQUITTER DU MONTANT DE LA TVA FRANÇAISE DE 20% QUI SERA CONSIGNEE PAR LA SELARL MATTHIEU SEMONT. CETTE SOMME SERA REMBOURSEE SUR PRESENTATION DU DOCUMENT DE TRANSPORT VERS UN AUTRE ETAT MEMBRE, POUR LES ACHETEURS CE, OU DU DOCUMENT D'EXPORT, POUR LES ACHETEURS HORS CE, DANS UN DELAI DE 30 JOURS SUIVANTS LA VENTE.

DELIVRANCE DES LOTS

DES L'ADJUDICATION, L'OBJET SERA **SOUS L'ENTIERE RESPONSABILITE** DE L'ACQUEREUR, **L'ADJUDICATAIRE**, QUI SERA LUI-MEME CHARGE DE **FAIRE ASSURER** SES ACQUISITIONS.

LE MAGASINAGE EN EFFET, COMME LE TRANSPORT, N'ENGAGENT PAS LA RESPONSABILITE DE LA SELARL MATTHIEU SEMONT A QUELQUE TITRE QUE CE SOIT. LA SELARL MATTHIEU SEMONT DECLINE TOUTE RESPONSABILITE QUANT AUX DOMMAGES QUE L'OBJET POURRAIT ENCOURIR OU QUANT A LA DISPARITION PARTIELLE OU TOTALE DES LOTS ADJUGES, CEUX-CI DEMEURANT AUX RISQUES, FRAIS ET PERILS DE LEUR ADJUDICATAIRE.

D'UN COMMUN ACCORD, IL POURRA ETRE CONVENU D'UNE MISE A DISPOSITION DES LOTS SI ET SEULEMENT SI LES CONDITIONS DE REMISE RESPECTENT **LES GESTES BARRIERES** ET LES MESURES DE DISTANCIATION SOCIALE. CETTE DERNIERE SERA POSSIBLE SUR RENDEZ-VOUS UNIQUEMENT, PREALABLEMENT CONVENU 24 HEURES AVANT REMISE EFFECTIVE, ET SOUS RESERVE DE L'ACCEPTATION ET DES DISPONIBILITES DE CHACUNE DES PARTIES. DANS LE CAS OU LES LOTS NE SERAIENT PAS RETIRES DANS LES DELAIS IMPARTIS, LA SELARL MATTHIEU SEMONT SE RESERVE LE DROIT D'APPLIQUER AUX RETARDATAIRES

DES FRAIS DE STOCKAGE ET DE GARDIENNAGE, SANS QUE SA RESPONSABILITE NE PUISSE ETRE ENGAGEE D'AUCUNE MANIERE QUANT A L'ETAT OU LA CONSERVATION DES LOTS.

- **VEHICULES** : LE NOUVEAU CERTIFICAT D'IMMATRICULATION SERA ETABLI EN PREFECTURE AU NOM ET A L'ADRESSE QUE VOUS AUREZ INDIQUES SUR LE BORDEREAU D'ADJUDICATION ET SUR LE CERTIFICAT DE VENTE DELIVRES PAR LA SELARL MATTHIEU SEMONT. POUR TOUT CHANGEMENT, SOUS HUITAINE, IL CONVIENDRA DE NOUS ADRESSER UN COURRIEL REQUERANT LE CHANGEMENT DE NOM.

ENLEVEMENT IMPERATIF AVANT LE VENDREDI SOIR SUIVANT LA VENTE AVANT APPLICATION DE FRAIS DE GARDE, SOUS CONDITION DU REGLEMENT EFFECTIF DU PRIX DE VENTE EN PRINCIPAL.

- SAUF STIPULATION EXPRESSE, **LES CONDUITES** DE GAZ, EAU, VAPEUR, ELECTRICITE OU AUTRE RACCORDEMENT AU LOT ADJUGE SERONT DEBRANCHEES AU NIVEAU DU PREMIER RACCORD, INTERRUPTEUR, DE LA PREMIERE VANNE OU DES REPERES APPOSES PAR LE VENDEUR SUR LES CONDUITES. L'ADJUDICATAIRE NE POURRA PRETENDRE AVOIR QUELQUE DROIT SUR LES CONDUITES SOUTERRAINES OU INCORPOREES DANS LES ELEMENTS DE MAÇONNERIE, SUR LES CABLES ELECTRIQUES ENTRE LES TRANSFORMATEURS ET LES TABLEAUX DE COMMANDE DES MACHINES.

EN CAS DE NECESSITE DE DEMONTER UN ELEMENT IMMOBILIER POUR PROCEDER AU RETRAIT D'UN LOT ADJUGE, L'ADJUDICATAIRE NE POURRA EN PROCEDER AU DEMONTAGE QU'APRES ACCORD DE LA SELARL MATTHIEU SEMONT ET SUIVANT LES TERMES ET CONDITIONS DEFINIS PAR CET ACCORD. Une **GARANTIE BANCAIRE** POURRA ETRE SOLLICITEE ET VENIR EN COMPENSATION DES DOMMAGES QUI POURRAIENT AVOIR ETE CONSTATES.

- LES MACHINES ET ELEMENTS DE PRODUCTION SONT VENDUS GENERALEMENT EN CONFORMITE AUX DISPOSITIONS TECHNIQUES AINSI QU'AUX NORMES DE SECURITE LEGALES OU REGLEMENTAIRES FRANÇAISES. CETTE CONFORMITE EST ATTESTEE SOIT PAR LA PLAQUE DE CONFORMITE (MISE EN SERVICE APRES LE 15 JANVIER 1981) OU LA PLAQUE CE (MISE EN SERVICE APRES LE 15 JANVIER 1993). LORSQUE LE **MATERIEL MIS EN VENTE N'EST PAS CONFORME** AUX DISPOSITIONS TECHNIQUES COMME AUX NORMES DE SECURITE LEGALES OU REGLEMENTAIRES FRANÇAISES, SON ADJUDICATAIRE DOIT S'ENGAGER A L'Y METTRE LORS DE SON INSTALLATION ET/OU SON UTILISATION POSTERIEUREMENT A LA VENTE.

DEFAUT DE PAIEMENT

À DEFAUT DE PAIEMENT PAR L'ADJUDICATAIRE DE LA TOTALITE DES SOMMES DUES, APRES MISE EN DEMEURE RESTEE INFRACTUEUSE DANS LE MOIS QUI SUIVRA LA VENTE, LA SELARL MATTHIEU SEMONT ENTAMERA UNE **PROCEDURE DE RECouvreMENT** A SON ENCONTRE. L'ENSEMBLE DES DEPENS ENGAGES RESTERA A LA CHARGE DE L'ADJUDICATAIRE DEFAILLANT.

A COMPTER D'UN MOIS APRES LA VENTE ET AVEC L'ACCORD DU VENDEUR, LA VENTE POURRA ETRE ANNULEE SANS RECOURS POSSIBLE.

REGLEMENT EUROPEEN GENERAL SUR LA PROTECTION DES DONNEES (RGPD)

DANS LE CADRE DE NOS ACTIVITES DE VENTES AUX ENCHERES, LA SELARL MATTHIEU SEMONT EST AMENEES A COLLECTER DES DONNEES A CARACTERE PERSONNEL RELATIVES AUX VENDEURS COMME AUX ACHETEURS, DONNEES QUI POURRONT ETRE COMMUNIQUEES AUX AUTORITES COMPETENTES DES LORS QUE LA REGLEMENTATION L'IMPOSE. VENDEURS COMME ACHETEURS DISPOSENT D'UN DROIT D'ACCES, DE RECTIFICATION ET D'OPPOSITION D'UTILISATION DE LEURS DONNEES PERSONNELLES EN S'ADRESSANT DIRECTEMENT A LA SELARL MATTHIEU SEMONT.

Fichier des restrictions d'accès aux ventes aux enchères

NOTICE D'INFORMATION

La SELARL Matthieu Semont est abonnée au Service TEMIS permettant la consultation et l'alimentation du Fichier des restrictions d'accès aux ventes aux enchères (« Fichier TEMIS ») mis en œuvre par la société Commissaires-Priseurs Multimédia (CPM), société anonyme à directoire, ayant son siège social sis à (75009) Paris, 37 rue de Châteaudun, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 437 868 425.

Tout bordereau d'adjudication demeuré impayé après de la SELARL Matthieu Semont ou ayant fait l'objet d'un retard de paiement est susceptible d'inscription au fichier TEMIS.

(1) Finalité et base légale du Fichier TEMIS

Le Fichier TEMIS recense les incidents de paiement des bordereaux d'adjudication (retards et défauts de paiement), quel que soit le mode de participation des enchérisseurs (présentiel ou à distance) et peut être consulté par toutes les structures de ventes aux enchères opérant en France et abonnées au service.

L'enchérisseur est informé qu'à défaut de régularisation de son bordereau d'adjudication dans le délai mentionné sur le bordereau, une procédure d'inscription audit fichier pourra être engagée par la SELARL Matthieu Semont.

La mise en œuvre du Fichier TEMIS et son utilisation par la SELARL Matthieu Semont est nécessaire aux fins de l'intérêt légitime des abonnés au Service TEMIS de prévenir les impayés et sécuriser ainsi les ventes aux enchères.

(2) Organismes autorisés à consulter le Fichier TEMIS (destinataires)

Le Fichier TEMIS peut être consulté par toute structure de vente abonnée (professionnels et sociétés habilités à diriger des ventes de meubles aux enchères publiques conformément à la réglementation applicable et notamment aux prescriptions du Titre II " Des ventes aux enchères " du Livre III du Code de commerce (ci-après les « professionnels abonnés »)), souhaitant se prémunir contre les impayés et sécuriser ainsi la participation aux ventes aux enchères qu'ils organisent. La liste des abonnés au Service TEMIS est consultable sur le site www.interencheres.com, menu « Acheter aux enchères », rubrique « Les commissaires-priseurs ».

(3) Conséquence d'une inscription au Fichier TEMIS

Dans le cas où un enchérisseur est inscrit au fichier TEMIS, la SELARL Matthieu Semont pourra conditionner l'accès aux ventes aux enchères qu'elle organise à l'utilisation de moyens de paiement ou garanties spécifiques ou refuser temporairement la participation des enchérisseurs aux ventes aux enchères pour lesquels ces garanties ne peuvent être mises en œuvre.

L'inscription au fichier TEMIS pourra avoir pour conséquence de limiter la capacité d'enchérir de l'enchérisseur auprès des professionnels abonnés au service TEMIS. Elle entraîne par ailleurs la suspension temporaire de l'accès au service « live » de la plateforme www.interencheres.com gérée par CPM, conformément aux conditions générales d'utilisation de cette plateforme.

(4) Durée d'inscription

Les enchérisseurs sont informés du fait que la durée de l'inscription sur le Fichier TEMIS est déterminée par le nombre de bordereaux d'adjudications restés impayés auprès des professionnels abonnés au Fichier TEMIS, par leurs montants cumulés et par leur régularisation ou non. La durée de l'inscription au Fichier TEMIS est réduite si l'enchérisseur régularise l'ensemble des incidents de paiement. Elle est augmentée lorsque l'enchérisseur est concerné par plusieurs bordereaux impayés inscrits au Fichier TEMIS.

L'inscription d'un bordereau d'adjudication en incident de paiement est supprimée automatiquement au maximum à l'issue d'une durée de 24 mois lorsque l'enchérisseur ne fait l'objet que d'une seule inscription, et de 36 mois lorsque l'enchérisseur fait l'objet de plusieurs inscriptions.

(5) Responsabilités

Pour l'application de la législation en matière de protection des données personnelles, CPM et la SELARL Matthieu Semont ont tous deux la qualité de responsable de traitement.

CPM est responsable de la mise en œuvre du Fichier TEMIS, ce qui inclut notamment la collecte de données auprès des abonnés, la mutualisation et la diffusion des données à caractère personnel qui y sont recensées, ainsi que la sécurité du système d'information hébergeant le Fichier TEMIS.

La SELARL Matthieu Semont, en tant qu'abonné est responsable de son utilisation du Fichier TEMIS, ce qui inclut notamment la communication des données à caractère personnel relatives aux

(6) Droits des personnes

Les enchérisseurs souhaitant savoir s'ils font l'objet d'une inscription au Fichier ou contester leur inscription peuvent adresser leurs demandes par écrit en justifiant de leur identité par la production d'une copie d'une pièce d'identité :

- **Pour les inscriptions réalisées par** la SELARL Matthieu Semont par écrit auprès de la SELARL Matthieu Semont 12 rue Jean Nicot 45140 Saint Jean de la ruelle.
- **Pour les inscriptions réalisées par d'autres professionnels abonnés** : par écrit auprès de Commissaires-Priseurs Multimédia 37 rue de Châteaudun, 75009 Paris, ou par e-mail contact@temis.auction.

Toute demande tendant à l'exercice des droits d'effacement, de limitation, d'opposition dont dispose l'enchérisseur en application de la législation en matière de protection des données personnelles, ainsi que toute autre contestation d'une inscription doit être adressée au professionnel à l'origine de l'inscription qui effectuera une demande de mise à jour auprès de CPM. En cas de difficultés, l'enchérisseur a la faculté de saisir CPM en apportant toute précision et tout document justificatif afin que CPM puisse instruire sa réclamation.

L'enchérisseur dispose également du droit de saisir la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL) [3 Place de Fontenoy - TSA 80715 - 75334 PARIS CEDEX 07, www.cnil.fr] d'une réclamation concernant son inscription au Fichier TEMIS.

Pour en savoir plus concernant le Fichier TEMIS, l'enchérisseur est invité à consulter la politique de confidentialité de CPM accessible sur www.temis.auction.

(7) Coordonnées de l'enchérisseur

Les notifications importantes relatives aux suites de l'adjudication seront adressées à l'adresse e-mail et/ou à l'adresse postale déclarée par l'enchérisseur auprès de la structure lors de l'adjudication. L'enchérisseur doit informer la SELARL Matthieu Semont de tout changement concernant ses coordonnées de contact.